

## Groupe Acceptation sociale de la coupe de bois

Relevé de décisions de la réunion 1, 6 février 2013 (Aubagne, 9h30)

Présents : André GORLIER (Communauté d'Agglomération d'Aubagne et du Pays de l'Étoile), Laure FRANCINI (Communauté d'Agglomération d'Aubagne et du Pays de l'Étoile), Jean-Pierre MANTE (Syndicat des propriétaires sylviculteurs 13), Chantal GILLET (Région-PACA-Forêt), Claude GIOANNI (SCP animateur PDM ouest Sainte Baume), Xavier MAIXANT (SCP Animateur PDM sud Regagnas), Bernard CABANNES ( CRPF PACA), Nathalie TREMEL ( Communes forestières 13), Stéphanie SINGH (PEFC PACA), Albane LE FLEM (Communes Forestières, Forêt Modèle).

M. Gorlier rappelle le contexte forestier de la communauté d'agglomération d'Aubagne et du Pays de l'Étoile. Des études, faites à l'occasion du plan de massif, ont mis en valeur un potentiel de bois exploitable en zones DFCI et Hors zones DFCI. La proportion de forêts privées dans ce secteur est de 75 %. Le morcellement est important, les coupes d'éclaircies ne sont pas des opérations rentables. Pourtant la filière avale locale tend à se développer, il existe déjà des chaudières sur le territoire et le premier réseau de chaleur de la communauté d'agglomération devrait voir le jour courant 2014. Comment peut-on mobiliser ces ressources et insuffler dans le domaine privé une dynamique sylvicole ?

C'est tout l'enjeu de cette action qui va constituer une opération pilote au sein de Forêt Modèle et peut-être plus tard pour France Bois Forêt qui prévoit de mener une large opération de communication à l'échelle régionale.

### 1. Echanges, débats et relevé de décisions

#### 1.1. Présentation de l'action

A. Le Flem revient sur le déroulement global de l'action qui a été défini en amont avec A.Gorlier et C.Gioanni. Cette action est à destination du grand public et des propriétaires privés, elle vise à faciliter la mise en place d'une filière sylvicole locale durable.

Cette action comporte plusieurs phases :

- La première : Création de panneaux explicatifs mobiles à mettre sur les chantiers d'exploitation ;
- La deuxième : Constitution d'un guide avec les bases de la gestion forestière à destination des propriétaires privés ;
- La troisième : Profiter des éclaircies classiques et DFCI effectuées dans le périmètre de l'agglomération pour organiser des sorties salle et terrain pour les propriétaires ;
- La quatrième : Organiser des formations plus poussées pour les propriétaires ;

- En parallèle, un atelier « découverte » comme ceux qu'avait mis en place C. Sanspeur, pourrait être envisagé, avec comme thème le fonctionnement de la filière bois de l'amont à l'aval.

## 1.2. Points soulevés par le groupe de réflexion

### 1.2.1. Rapport entre le citoyen urbain et la forêt et Rapport entre les propriétaires privés et la forêt

- Dans notre démarche il est important de comprendre le rapport entre le citoyen urbain et la forêt ;
- Une mise en garde est faite pour ne pas plier à certains discours écologiques qui vont à l'encontre de la gestion sylvicole ;
- En revanche les notions de coupes, coupes rases etc. doivent être amenées avec une logique sylvicole qui s'inscrit dans une filière de bois locale ou circuit-court.
- Les difficultés rencontrées en forêt privée sont rappelées à diverses reprises :
  - ✓ désintérêt des forêts ;
  - ✓ méconnaissance des parcelles par leur propriétaire ;
  - ✓ indivision ;
  - ✓ les propriétaires n'habitent plus la région ;
  - ✓ il existe peu de structures regroupant les propriétaires privés à ce jour dans l'agglo.
- L'intérêt pour un propriétaire d'éclaircir sa parcelle n'étant à court terme pas évident, il est nécessaire de mettre en valeur l'apport paysager, le circuit-court etc.
- L'étude menée par le syndicat des propriétaires forestiers des Bouches du Rhône : « Quelle est la valeur de mon arbre », permettra d'apporter des arguments supplémentaires en faveur de la gestion sylvicole.

### 1.2.2. Aspects logistiques

- Dans tous les documents de communication l'agglo sera le guichet unique pour toutes les demandes de renseignements afin de simplifier au maximum les démarches des propriétaires. L'agglo se chargera de rediriger ensuite les propriétaires vers les services adéquats.
- La mise en place de ces outils devra être accompagnée d'une large communication pour créer une dynamique. Cette communication doit se faire de manière continue pour avoir des effets notables. L'agglomération dispose d'une revue très lue, il y a la possibilité de faire des interventions Tv ou à la radio. Les quotidiens régionaux sont également de bons vecteurs d'informations auprès de la population locale.
- Les outils proposés sont adoptés dans l'ensemble. Que ce soit les supports de communication ou les visites de terrains et formations, les exemples doivent être très locaux pour les propriétaires se sentent concernés.
- Il faudra veiller à ce que les panneaux d'explication de chantiers ne soient disposés que sur des chantiers convenables.

## 1.3. Résultats et travail à poursuivre

Pour la **prochaine réunion le 7 mars 2013 à 9h30 à la communauté d'agglomération d'Aubagne** les points suivants seront à l'ordre du jour :

- les messages et les types de panneaux à faire seront identifiés ;
- Un point sur les documents régionaux existants sera fait ;
- les grandes lignes du guide de sylviculture seront établies après proposition en amont d'A. Le Flem ;
- à l'avenir des sous-groupes pourront être constitués pour mettre en place chacun des outils.



Les Communes forestières PACA animent le projet de Forêt Modèle de Provence

Pavillon du Roy René, CD7 Valabre, 13120 Gardanne - Tél. 04 42 65 43 93 - Fax 04 42 51 03 88  
 paca@communesforestieres.org - [www.foretmodele-paca.eu](http://www.foretmodele-paca.eu)